



## **Charte éthique de l'ARBR**

La Charte éthique de l'ARBR fait partie intégrante du Règlement Intérieur.

L'esprit associatif suppose un travail d'équipe. Le respect, la courtoisie et la bonne entente sont nécessaires. Des comportements agressifs, aussi bien en parole qu'en geste, des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérés.

Toute adhésion implique l'acceptation du Règlement Intérieur, des statuts et du mode fonctionnement de l'ARBR, ainsi qu'être en accord avec l'éthique de l'Association.

***Après avoir pris connaissance du Règlement Intérieur, les membres, les salariés et les enseignants de l'ARBR s'engagent :***

- à respecter le Règlement Intérieur et les valeurs de l'ARBR définies dans ses statuts
- à faire preuve de respect réciproque, en toutes circonstances, dans le cadre des activités et manifestations auxquelles ils participent.
- à respecter l'organisation des cours, le matériel et les locaux mis à leur disposition ainsi que les consignes de sécurité qui peuvent être apportées.

Ils s'efforceront de participer activement à la vie de l'association.

**En particulier, l'Assemblée Générale annuelle est l'occasion pour les adhérents de connaître le travail des administrateurs bénévoles et d'exprimer leurs souhaits et remarques sur la gestion de l'association.**

Ils s'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.

Ils respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.

Ils n'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation expresse et écrite du président ou du conseil d'administration.

Ils informeront dans les meilleurs délais le Bureau de tout conflit d'intérêt, et plus généralement de toute difficulté qui pourrait survenir en relation avec l'association.